

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 23 février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis à huis clos à la mairie au vu de la situation sanitaire actuelle, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Laurence BONNEAU Ludovic COLEMBIER Christophe GARREAU Annie GRATTET Alexandre JOUSSEMET Éric LAMY Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jenny MORTAGNE Jean-Philippe ROUSSEAU

Absente Excusée : Corinne LIAIGRE donne pouvoir à Annie GRATTET

Secrétaire de séance : Éric LAMY

*Présentation du Cyclad par Christian PERNIN ainsi que les mesures mises en place et à venir*

### ORDRE DU JOUR :

*Approbation du compte rendu de la réunion précédente*

- 1. CDC Aunis Atlantique - pacte de gouvernance
- 2. Devis voirie rue des vignes et demande de subvention
- 3. Devis voirie rue du Gueilloux- Paul Chatelin et demande de subvention

*Approbation du compte rendu de la réunion précédente*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal ont approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020.

**DE- 2101fev CDC Aunis Atlantique - Pacte de gouvernance**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2019, portant statuts de la communauté de Communes Aunis Atlantique, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,  
Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2021 portant acceptation de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les Communes membres et la CdC Aunis Atlantique,

Considérant que l'élaboration d'un pacte de gouvernance doit désormais se faire à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou à la suite d'une fusion ou d'une scission, ce pacte définit les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Considérant le projet de pacte de gouvernance ci-annexé,

Si le recours au pacte n'est pas obligatoire, un débat doit toutefois avoir lieu sur son principe en début de mandature et, en cas d'accord du conseil communautaire, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois, après avis des conseils municipaux du commun membre, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Considérant cet exposé,

Le Conseil municipal à l'unanimité des votes:

- émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre les Communes membres et la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Arrivée de Ludovic COLEMBIER à 19h10*

**DE-2102fev Devis rue des vignes et le carrefour Paul Chatelin- Four à Chaux. Demande de subvention**

Monsieur le Maire expose la dangerosité due aux dégradations importantes de :

a. La rue des vignes Les devis arrivés sont les suivants :

- Atlanroute pour un montant de 99 060.85€ HT soit 118 873.02€ TTC
- Colas pour un montant de 110 000.00€ HT soit 132 000.00€ TTC
- EIFFAGE pour un montant de 99 394.50€ HT soit 119 273.40€ TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir l'entreprise **ATLANROUTE pour un montant de 118 873.02€TTC**

b. Le carrefour au niveau de la rue Paul Chatelin – Four à Chaux et Gueilloux

Les devis arrivés sont les suivants :

- Atlanroute pour un montant de 29 225.00€ HT soit 35 070.00€ TTC
- Colas pour un montant de 39 761.00€ HT soit 47 713.20€ TTC
- EIFFAGE pour un montant de 35 470.38€ HT soit 42 564.45€ TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir l'entreprise ATLANROUTE pour un montant de 35 070.00€TTC

La réfection de ces voiries est susceptible de bénéficier de subventions, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides mobilisables pour le financement de ce projet.

Les montants sont prévus au budget 2021

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Orientation Budgétaire**

Monsieur le Maire expose les investissements en prévisions sur 2021 voir début 2022

- Achat terrain ZD 94 et ZD 97 : achat finalisé depuis janvier 2021
- Rue des vignes 119 000€
- Intersection Gueilloux four à chaux Paul chatelin 35 000€
- Piste cyclable 60 000€
- Toiture du logement 16 600€
- Rue de la forge 80 000€
- Informatique école : 10 000€

Monsieur le Maire informe le conseil que le Mc Donalds devrait ouvrir ses portes le 11 mai 2021

Solange MANCEAU tient à remercier la commune pour le panneau d'indication de la mam.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

### **Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA**

Lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

**DIA** : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés

ZE 135 – A1190 – A 1067

Terrains non bâtis non préemptés

A 1487 – A1484

Céline BECKERICH

Bernard BESSON

Laurence BONNEAU

Ludovic COELEMBIER

Christophe GARREAU

Annie GRATTET

Alexandre JOUSSEMET

Éric LAMY

Corinne LIAIGRE

Solange MANCEAU

Patricia MARIE

Vanessa MOQUET

Jenny MORTAGNE

Jean-Philippe ROUSSEAU